

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du 08 février 2022 à 18h30

COMPTE RENDU DE REUNION

Présents : 12 Éric TERUEL, Sébastien PONCET, Marie-Christine VOHL, Thierry MOISAN, Jean- Jacques RIGOLLET, Michel LEJEUNE, André MAILLET, Caroline REYNAUD-MARTINS, Amandine DEPIERRE, Yannick OLLIVIER, Virginie BERTOUX, Laëtitia CHARREL

Absents et excusés : Delphine MARTIN, Georges GROS et Joanny VEDRINE

Pouvoirs : 02 Georges GROS à Thierry MOISAN
Delphine MARTIN à Laëtitia CHARREL

Secrétaire de séance : Caroline REYNAUD-MARTINS

APPROBATION COMPTE RENDU DU 20 NOVEMBRE 2021

Le compte-rendu de réunion est approuvé à 14 voix pour.

RETRAIT COMMUNE DE CREYS-MEPIEU DU SI DU GYMNASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Creys-Mépieu n'ayant plus d'enfant de sa commune scolarisé au collège de Montalieu-Vercieu a demandé son retrait du Syndicat Intercommunal du Gymnase.

Le Syndicat Intercommunal a accepté cette demande par délibération le 21 décembre dernier et chaque commune doit formuler son avis par délibération.

Après en avoir pris connaissance, délibéré et voté le Conseil municipal accepte le retrait de la commune de Creys-Mépieu du SI du gymnase.

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

AUTORISATION DROIT DE CHASSE 2022-2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 11 février 2019, la société de chasse communale possède une autorisation de droit de chasse depuis plusieurs années soumis à une participation financière annuelle de 45€73. Arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il est nécessaire de renouveler cette autorisation.

Après en avoir pris connaissance délibéré et voté, le Conseil Municipal décide de renouveler cette autorisation pour l'année 2022 et pour une durée de 3 ans en portant le montant annuel à 46€.

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

SIGNATURE CONVENTION TELEALARME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renouvelé la convention de partenariat avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu relative au service téléalarme pour l'année 2022 et que le Conseil d'Administration du CCAS de Bourgoin-Jallieu a voté dernièrement une modification des tarifs pour 2022.

Ils s'établissent ainsi : * Abonnement RTC..... 34 €
* Abonnement GPRS..... 34 €
* Frais de dossier et de déplacement (uniquement pour le 1^{er} mois d'installation)..... 20 €
* 1^{er} mois gratuit (le mois de l'installation)

Le montant de la participation communale reste inchangé soit 8.50 € par mois.

Après en avoir pris connaissance délibéré et voté, le Conseil Municipal entérine la signature de la nouvelle convention.

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

SIGNATURE CONVENTION RASED

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renouvelé la convention RASED (Réseau Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés) pour l'année 2022. Le montant demandé par élève s'élève à 0.60 € soit un montant total de 35.40€ pour les 59 élèves scolarisés.

Après en avoir pris connaissance délibéré et voté, le Conseil Municipal entérine la signature de la nouvelle convention.

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

DECISION D'ESTER EN JUSTICE CONTENTIEUX MUR DE SOUTÈNEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune rencontre un litige relatif à un mur de soutènement à Senin « Route du Puits Jacob » avec un administré et qu'il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'avocats. Il propose de mandater le Cabinet Concorde Avocats afin de représenter et défendre les intérêts de la commune.

Après en avoir pris connaissance délibéré et voté, le Conseil Municipal accepte cette proposition et donne son accord pour le règlement des honoraires correspondants.

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

SIGNATURE EMPRUNT À TAUX FIXE CREDIT AGRICOLE CENTRE EST

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre le financement de l'acquisition du tènement Pussier, projet d'investissement prévu initialement en 2021 mais qui n'a pu être concrétisé pour raisons administratives et contentieuses, il est nécessaire de délibérer sur une offre de financement réactualisée par le Crédit Agricole Centre-Est. La proposition valable jusqu'au 25/02/2022 est la suivante :

- Montant emprunté..... 450 000 €
- Durée..... 180 mois
- Taux fixe..... 1.07 %
- Frais de dossier..... 450 €

Après en avoir pris connaissance délibéré et voté, le Conseil Municipal :

- accepte l'offre proposée par le Crédit Agricole Centre Est
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires
- opte pour la fréquence des échéances annuelles.

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

BAIL ROYON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Topenot a émis une demande de transfert de bail agricole au profit de Monsieur Royon concernant la parcelle E522 située au lieu-dit « Les Brosses ».

Après plusieurs échanges et rencontres avec les différentes parties concernées, un nouveau bail est proposé au profit de M. et Mme ROYON Edgar.

Après en avoir pris connaissance délibéré et voté, le Conseil Municipal valide les modalités suivantes et autorise la signature du nouveau bail au profit de M. et Mme ROYON :

- Parcelle E 522 d'une superficie de 14 290 m²
- Parcelle E 479 d'une superficie de 17630 m²
- Durée 3 années consécutives du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
- Montant 318 €/an actualisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

NOMINATION REPRESENTANTS A LA CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de 47 représentants (1 représentant par commune) sera mise en place prochainement au sein de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. De ce fait, il est nécessaire de nommer un représentant titulaire et représentant suppléant.

Marie-Christine VOHL et Thierry MOISAN se portent volontaires.

Après en avoir pris connaissance délibéré et voté, le Conseil Municipal accepte et nomme :

- Marie-Christine VOHL titulaire
- Thierry MOISAN suppléant

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

AUTORISATION CIRCULATION TROTTINETTES ELECTRIQUES SUR LES SENTIERS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de promenades, excursions, sorties en groupe et en trottinettes électriques sur les sentiers des communes de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné est en cours. Il appartient aux maires d'autoriser ou pas ce mode de circulation sur leur commune respective par arrêté municipal.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en vigueur des trottinettes et les conséquences qui peuvent en découler. Il demande à son Conseil d'émettre un avis sur le sujet. Ayant obtenu 13 abstentions et 1 voix pour, la décision est reportée ultérieurement.

RETOUR SONDAGE TRI SELECTIF

Monsieur le Maire et Mme Virginie BERTOUX font un compte rendu des résultats du sondage portant sur le tri sélectif qui a eu lieu dernièrement auprès des administrés. Monsieur le Maire est satisfait de la participation. Il fait remarquer que des coupons réponses non conformes ont été reçus en mairie mais toutefois comptabilisés dans les résultats.

- Q1 : Souhaitez-vous un 2^e point de collecte ? 45 oui – 51 non
- Q2 : Si oui, seriez-vous prêt à vous déplacer sur une autre zone ? 42 oui – 49 non
- Q3 : Seriez-vous favorable à une nouvelle répartition du nombre de bennes entre le centre et le 2^e point de collecte ? 40 oui - 55 non
- Q4 : Seriez-vous favorable à l'installation d'une benne à carton au centre ? 90 oui – 8 non

Il en ressort que les administrés sont favorables au rajout d'une benne à carton mais sont contre l'implantation d'un second point de tri sélectif.

Après en avoir pris connaissance et débattu, le Conseil Municipal décide que les bennes restent installées comme elles le sont à ce jour. Des travaux supplémentaires seront réalisés mais étudiés prochainement en fonction du budget.

Monsieur le maire rapporte les résultats d'une étude diligentée par le SYCLUM (ex SICTOM) qui montre qu'à terme la commune ferait partie des villages dotés de bacs jaunes individuels. Il convient donc d'attendre l'avancée du projet avant d'envisager de nouveaux changements.

M. RIGOLLET prend la parole pour préciser qu'à aucun moment il n'a souhaité retirer des bennes ou déplacer le point de tri sélectif du centre bourg, mais envisageait plutôt la création d'un second point. Il désire simplement rendre l'espace du centre bourg plus agréable visuellement.

ALTERNATIVE EMBALLAGES ALIMENTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour alternative aux emballages alimentaires jetables est en cours à l'initiative du SYCLUM. Il s'adresse aux commerçants, artisans, industriels, associations, collectivités, établissements publics ou privés, citoyens en groupement ou en individuel. Il a pour but de réduire les emballages alimentaires jetables. Un formulaire de candidature définissant le projet est à compléter et à retourner au SYCLUM.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas participer en 2022 au vu du délai imparti. Une étude sera réalisée par la Commission Environnement pour un prochain appel.

MODIFICATION CAUTION LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le contrat de location de la salle Saint Clair notamment l'article 4 relatif à la caution en raison d'un problème rencontré dernièrement lors d'une location par un particulier. Actuellement 2 cautions sont demandées la première d'un montant de 800 € relative à la casse ou détérioration éventuelle de la salle et une seconde d'un montant 50 € relative au non-respect du tri sélectif et non nettoyage des tables.

Monsieur le Maire propose de modifier ainsi les cautions demandées aux locataires :

- 800 € : casse ou détérioration de la salle et son mobilier et équipement
- 50 € : non-respect du tri sélectif
- 150 € : non-respect du nettoyage de la salle, son mobilier et équipement

Après en avoir pris connaissance délibéré et voté, le Conseil Municipal adopte la proposition présentée.

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

MODIFICATION COMPOSITION COMMISSION URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission urbanisme mise en place en début de mandat au titre d'un motif tiré de la bonne organisation des affaires de la commune justifié par l'absentéisme de conseillers municipaux pour raisons professionnelles.

La commission était initialement composée de Mme CHARREL, Messieurs TERUEL, MAILLET, VEDRINE et MOISAN ayant pour responsable M. OLLIVIER

Mme Laëtitia CHARREL se porte volontaire pour prendre la responsabilité de cette commission, M. Yannick OLLIVIER souhaite rester membre de la commission et M. Joanny VEDRINE souhaite se retirer de la commission.

Après en avoir pris connaissance délibéré et voté, le Conseil Municipal valide la nouvelle commission urbanisme ainsi établie :

- Responsable de commission : Laëtitia CHARREL
- Membres de la commission : Eric TERUEL, Thierry MOISAN, Yannick OLLIVIER, André MAILLET

La délibération est approuvée à 14 voix pour.

POINTS D'ACTUALITES

- ❖ La commune a été informée de la vente des parcelles D10 et D11 (zone agricole) situées derrière le lavoir de Senin par le propriétaire. La commune pourrait-elle être intéressée par ces parcelles ? Le conseil Municipal ne voit pas d'intérêt. Une réponse sera faite au propriétaire.
- ❖ L'acquisition des parcelles prévue et permettant le projet de perma-culture n'a pu aboutir. La Safer n'a pas donné suite à notre manifestation d'intérêt et les documents ne sont pas parvenus chez le notaire dans les délais impartis. La recherche d'une autre solution est en cours.
- ❖ L'État prolonge son aide de subvention pour l'achat de capteurs CO2 destinés aux écoles. Le dossier va être examiné par la commission école et finances.
- ❖ Les travaux de terrassement pour la pose d'une antenne relais vers le cimetière ont débuté. Des travaux de raccordement Enedis puis l'installation du pylône avec l'antenne préalablement fixée sont prévus prochainement.
M. RIGOLLET souhaite une remise en état du site à la fin des travaux par les entreprises intervenantes.
- ❖ Le 15 janvier a eu lieu l'élection de 5 enfants qui représenteront le Conseil Municipal des Enfants et qui seront associés au comité de travail du Conseil municipal concernant le projet d'aménagement du centre bourg.
À ce sujet, des devis ont été établis pour un projet de city stade, reste à poursuivre cette étude avec le choix du fournisseur et le dépôt des demandes de subventions.
- ❖ La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné lance une consultation ayant pour objet le groupement de commande de fourniture, livraison et installation de mobilier administratif, collaboratif, protocolaire, restauration, pédagogique, technique et souhaite connaître les communes qui seraient intéressées par cette mutualisation.
La commune de Parmilieu répondra favorablement.
- ❖ Une demande est parvenue en mairie concernant des terrains « Montée de St Roch ». La personne souhaite savoir à qui appartient le mur en bordure qui n'est pas en bon état : au propriétaire du terrain ou à la commune ? Y a-t-il un projet d'élargissement de la route ? Une réponse lui sera adressée en fonction des éléments recueillis.
- ❖ Une intervention d'élagage est prévue sur la commune par l'entreprise LECOIN le lundi 21 et le jeudi 24 février. Un appel aux volontaires est lancé pour une aide sur ces 2 journées. Si le nombre de participants est insuffisant les interventions seront annulées. Malgré l'insistance de Sébastien PONCET, seulement 4 élus se portent volontaires : Caroline REYNAUD-MARTINS, Virginie BERTOUX, André MAILLET et Sébastien PONCET. De ce fait, la journée du 21 février est maintenue, celle du 24 est en suspens.
- ❖ M. DOUBLIER Président de SPP présente le projet de l'association relative à la reconstitution dans le centre Bourg d'une forge des carriers à partir de matériaux récupérés (pierres, jambage.....) sur le

